

**LE PRESIDENT DU FASO,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Sur proposition du Ministre de la Santé ;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 25 juillet 2019 ;

**DECRETE**


- ARTICLE 1 :** Monsieur Isaïe MEDAH, Mle 41 048 P, Médecin de santé publique, est nommé Responsable du « Programme prestations des services de santé », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général de la santé publique.
- ARTICLE 2 :** Monsieur Abdoulaye KOANDA, Mle 55 882 D, Pharmacien, est nommé Responsable du « Programme d'accès aux services de santé », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général de l'accès aux produits de santé.

**ARTICLE 3:**

Le Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 18 septembre 2019



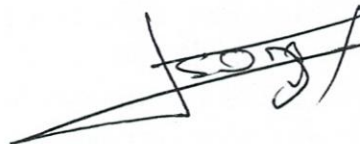
  
**Roch Marc Christian KABORE**

Le Premier Ministre



**Christophe Joseph Marie DABIRE**

Le Ministre de la Santé



**Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO**